

Objet : Application de la taxe foncière dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer de la mise en vigueur de la taxe foncière sur votre compte de taxes municipales 2021 dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle (BAL). Ce projet collectif est financé par les gouvernements fédéral et provincial et par l'implication du milieu à l'aide d'une taxe foncière applicable à tous les immeubles desservis (103,00 \$) et les terrains vacants construisibles (30,00 \$) devant lesquels passera la fibre optique. Cette taxe permettra de rembourser collectivement le règlement d'emprunt de plus de 24 millions \$. Rappelons que ce projet a été initié à la suite d'une grande période de consultations et de sondages auprès de la population qui réclamait un projet de la sorte.

La mise en vigueur de la perception a été déterminée selon l'échéancier estimé lors du dépôt du projet. Ainsi, cette taxe s'applique maintenant pour les contribuables des municipalités concernées par le début du déploiement de la phase 2 du projet, et ce, uniquement pour les citoyens chez qui les services de télécommunication seront offerts.

En plus d'être annonceur de l'éventuelle disponibilité d'Internet haute vitesse, la perception de cette taxation permet également d'assumer les importantes dépenses engagées par l'ensemble des travaux qui précèdent le branchement, telles que la conception du réseau, le déploiement de la fibre, l'installation des fils de services, la fusion des câbles et les tests réseau. Ces étapes sont essentielles à la livraison du service et peuvent s'échelonner sur plusieurs mois.

Ce projet permettra d'offrir, par l'entremise de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL), un service Internet haute vitesse aussi performant que ceux offerts dans les centres urbains, et ce, à prix comparable, ce qui représente pour plusieurs des économies d'échelle intéressantes. En effet, selon un sondage Léger réalisé en 2016 dans le cadre du projet, les résidents à l'extérieur de Mont-Laurier paient en moyenne 67 \$ par mois pour une connexion Internet haute vitesse ce qui totalise une dépense annuelle de 804 \$. Pour une connexion comparable en termes de vitesse et de données, la CTAL offre un forfait à 38 \$ par mois. Incluant la taxe foncière annuelle de 103 \$, un abonné de la CTAL pourrait avoir un accès Internet haute vitesse pour 559 \$ annuellement. Ainsi, une économie annuelle de 245 \$ pourrait être réalisée.

Le projet est possible grâce à des subventions importantes des gouvernements du Québec et du Canada de l'ordre de 26 millions \$, en plus des contributions municipales de l'ordre de 24 millions \$. La présence d'un réseau de fibres optiques deviendra un service ayant pour objectif d'offrir un accès Internet haute vitesse de qualité à plus de 16 400 logements et commerces sur l'ensemble des 17 municipalités de la MRCAL.

Pour plus amples renseignements sur le projet de construction du réseau de fibre optique Brancher Antoine-Labelle, consultez le site Web www.brancherantoinelabelle.com. Vous pouvez également obtenir des informations à info@brancherantoinelabelle.com ou par téléphone au 819 623-3485. Pour toutes questions concernant les abonnements et les services de la CTAL, consultez le www.ctal.com ou contactez la coopération à info@ctal.ca ou par téléphone au 819 623-2825.